

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 18 décembre 2019

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM.

Membres présents (9) : Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (4) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme GAUTHIÉ (représentée par Mme GINDRE), Mme MIELLE (représentée par Mme LECOMTE LE GRAND), Mme HERVIEU (représentée par Mme AVENA).

Membres excusés (4) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme MARTIN-GENDRE, M. FOUILLOT, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 11 décembre 2019.

Délibération n° : 41-2019

Objet : Conférence des financeurs - actions collectives de prévention de la perte d'autonomie – convention avec Dijon Métropole

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

C'est pourquoi des crédits sont alloués à Dijon Métropole pour la mise en oeuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre de son Contrat Local de Santé.

Dijon Métropole sollicite le CCAS de la Ville de Dijon pour organiser des actions en faveur des seniors dijonnais en perte d'autonomie. Ce dernier a répondu à deux appels à projet de la Conférence des financeurs en proposant les deux actions suivantes visant à encourager la mobilité des seniors et le lien social :

- Mijotons le lien social "O'Resto",
- Journée de la mobilité.

La conférence des financeurs a répondu favorablement en accordant à Dijon Métropole 12 000 € qui se décomposeront comme suit :

1 - Mijotons le lien social "O'Resto":

- financement accordé : 7 000 €,
- cette action propose un Restaurant seniors en s'appuyant sur un partenariat de structures (mess de la prison, Intervalle, EHPAD Saint-Philibert, centre de rencontres internationales...) pouvant accueillir du public pour un déjeuner deux fois par semaine et sur le réseau bénévole du CCAS.

Cette action vise à :

- permettre aux personnes âgées isolées, le plus souvent connues du service social, de participer à la vie sociale,
- recréer du lien entre les Dijonnais âgés et en perte d'autonomie,
- permettre aux personnes âgées seules et/ou dans l'incapacité de prendre les transports en commun de vivre un temps d'échange autour d'un repas,
- amener les personnes en situation d'isolement à participer aux animations, sorties et diverses activités du service de l'accompagnement collectif,
- redonner une meilleure estime de soi aux personnes en situation d'isolement.

2 - Journée de la mobilité et du vivre ensemble :

- financement accordé : 5 000 €,

Les difficultés de déplacement sont souvent énoncées comme cause de l'incapacité de sortir. L'isolement subi peut être source d'une grande souffrance et de détérioration précoce de l'état de santé de la personne. Le mouvement même limité est donc à privilégier le plus longtemps possible.

La journée de la mobilité cherche à :

- encourager le maintien ou la reprise du mouvement des seniors,
- permettre la transmission d'informations utiles sur les modes de déplacements apaisés en lien avec des associations partenaires et sur les divers propositions d'action disponibles sur Dijon (stages "bons jours" de la Fédération d'Actions de Prévention pour l'Autonomie des seniors de Côte d'Or (FAPA), activités du service des Sports et de l'association municipale des sports, des actions portées par l'OPAD l'association des seniors dijonnais et par la Mutualité Française Bourgogne),
- proposer aux seniors en fonction de leur fragilité en toute sécurité, l'essai de vélos, de vélos électriques, de tricycles, de scooters seniors et de parcours "équilibre" (école de kinésithérapie),
- dispenser des conseils de sécurité routière,
- proposer en partenariat avec la Mutualité Française Bourgogne une action de marche consciente (cinq sessions d'une heure de marche encadrée par un professionnel de l'activité physique).

Le projet de convention entre le CCAS de Dijon et Dijon Métropole présenté en annexe prévoit les conditions de versement de la subvention et les engagements du CCAS.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration :

- valident le projet de convention cité ci-dessus, à conclure entre les parties, annexé au présent rapport,
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application,
- inscrivent la subvention d'un montant de 12 000 € au budget 2019 du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20191218-41-2019-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité